

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE NORD FRANCILIEN SUR LA COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE (95) ATELIER PARTICIPATIF AVEC LE PUBLIC – LE 31 JANVIER 2023

1. DONNEES DE CADRAGE

- **Thème** : Intégration du projet de centre pénitentiaire au sein du territoire
- **Lieu** : Mairie de Bernes-sur-Oise
- **Date** : 31 janvier 2023 de 18h00 à 20h30
- **Nombre de participants** : 14

Intervenants :

- **Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ)**
 - Anne VOELTZEL-LÉVÊQUE, directrice opérationnelle
 - Jean-Baptiste LIENHART, chef de projet
- **Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)**
 - Éric BESSON, chef du bureau de l'immobilier
- **Commission Nationale du Débat Public**
 - Dalila DA COSTA ALVES, Garante
 - Patrick NORYNBERG, Garant
- **État d'Esprit Stratis**
 - Sarah YADASS-GIRARD, consultante senior
 - Yousra SADELLAH, consultante

2. MODALITES DE LA RENCONTRE ET NOTE D'AMBIANCE

L'atelier s'est déroulé en présence d'une quinzaine de riverains des communes situées à proximité du site d'étude, notamment Le Mesnil-en-Thelle, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise et Boran-sur-Oise. Parmi ces participants figuraient également quelques élus des communes de Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise et du Mesnil-en-Thelle.

Les participants ont majoritairement exprimé leur opposition et leurs craintes vis-à-vis du projet, notamment s'agissant de la sécurité aux abords du site ou encore de la présence de miradors.

Si ces craintes ont généré quelques tensions en début de réunion, les échanges ont globalement été courtois et constructifs. Le format en atelier a par ailleurs favorisé

l'adoption d'une posture de travail et de réflexion collective pour l'ensemble des participants.

L'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- ➔ Introduction du déroulé et des objectifs de l'atelier par le cabinet État d'Esprit Stratis
- ➔ Présentation selon le plan suivant :
 - La démarche de concertation sous l'égide de la CNDP
 - Le programme national « 15 000 places » par la DAP
 - Les informations clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien par l'APIJ
- ➔ Temps de questions / réponses avec les intervenants
- ➔ Temps de réflexion collective par petits groupes sur les 4 thématiques autour de quatre thématiques :
 - Les accès vers et autour du site
 - L'insertion paysagère et architecturale
 - La gestion des nuisances
 - Le déroulement de la phase chantier
- ➔ Temps de restitution

L'objectif était de recueillir l'expertise d'usage des riverains, afin d'éclairer l'APIJ dans la conception de son projet.

3. PROPOS INTRODUCTIFS

- **Intervention de la CNDP** (Patrick NORYNBERG – Garant & Mme Dalila DA COSTA ALVES – Garante)

Bien que le maître d'ouvrage soit à l'initiative de la concertation, les garants n'ont pas été désignés par celui-ci mais par la CNDP qui est une autorité administrative indépendante. Les garants ont une position de neutralité vis-à-vis du projet. Leur rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation. Leur objectif majeur est ainsi que tout un chacun puisse se faire un avis éclairé sur le projet.

A ce titre, ils veillent à :

- Ce que l'information soit accessible à tous, notamment via différents formats d'information (impressions et numérique) ou la possibilité d'échanges directement avec le porteur de projet ;
- La transparence des informations mises à disposition par le maître d'ouvrage ;
- Ce que chacun puisse s'exprimer et participer à la concertation, notamment au moyen de différentes modalités d'échanges ;

- La bonne tenue des échanges ;
- La qualité des réponses apportées par le maître d'ouvrage

A l'issue de cette démarche de concertation, un bilan sera produit par les garants. Il répertoriera notamment l'ensemble des contributions, observations et questions qui auront été émises pendant la concertation. L'APIJ, en tant que maître d'ouvrage, aura obligation de publier un bilan dans lequel elle indiquera notamment les enseignements qu'elle retire de la concertation préalable.

Ainsi, les garants de la CNDP sont à la fois des prescripteurs, des facilitateurs et des observateurs de la concertation. Ils invitent tous les participants à être force de proposition tout au long de celle-ci.

- **Présentation par les porteurs de projet**

- Le programme national « 15 000 places » (Éric BESSON – DAP)

Le projet nord francilien s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire de construction de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire national. Le principal objectif de ce plan est de résorber la surpopulation carcérale, qui concerne en premier lieu les maisons d'arrêt¹, et d'atteindre, hors exceptions (ex : prévention du suicide), un encellulement individuel. En effet, près de 73 000 personnes sont actuellement détenues en France alors que la capacité opérationnelle de l'ensemble des établissements pénitentiaires est inférieure à 61 000 places. En particulier, plus de 2 000 personnes dorment sur des matelas posés à même le sol. A l'horizon 2027, il a ainsi été identifié un besoin d'environ 15 000 places supplémentaires.

Le programme vise également à améliorer de manière générale les conditions de détention et de réinsertion des personnes détenues et les conditions de travail du personnel pénitentiaire. Ainsi, le programme se traduira par la construction d'environ 18 000 nouvelles places et la fermeture d'établissements devenus vétustes.

Ce programme immobilier, au même titre que le développement des peines alternatives à l'emprisonnement, est un axe de la politique pénale de l'Etat.

La territorialisation de ce besoin global de places de prison supplémentaires fait apparaître deux territoires en fort déficit de places en détention : l'Île-de-France et le pourtour méditerranéen. En particulier, un besoin d'environ 4 000 places est identifié pour la seule région l'Île-de-France.

A ce jour, environ 7 000 places sont livrées ou en cours de livraison à l'échelle nationale et 8 000 le seront d'ici 2027. Le centre pénitentiaire nord francilien s'inscrit dans cette deuxième phase.

¹ Etablissement pour personnes prévenues en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

- Les informations clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien (Anne VOELTZEL-LÉVÊQUE & Jean-Baptiste LIENHART – APIJ)

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du plan d'actions pour le Val-d'Oise qui notamment vise à renforcer les services publics de santé, de sécurité et de Justice du département, et en particulier de sa partie Est.

La capacité de l'établissement a été fixée par l'administration pénitentiaire à 600 places. Cependant, le profil exact des personnes qui seront détenues dans l'établissement n'est pas encore déterminé par l'administration pénitentiaire. La surpopulation carcérale touchant notamment les maisons d'arrêt (et ce plus particulièrement en Île-de-France), tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt.

Un établissement d'une telle capacité nécessite des emprises d'environ 12 ha. Le coût de son marché de conception – réalisation représenterait un montant d'environ 120 millions d'euros HT, qui serait intégralement pris en charge par l'État.

Les établissements pénitentiaires se déclinent selon deux niveaux de sûreté : les établissements dits à sûreté adaptée et ceux à sûreté renforcée. Par rapport aux premiers, ces derniers se caractérisent par la présence de deux miradors et de filins anti-hélicoptères. En Île-de-France, eu égard à la diversité des publics de personnes détenues susceptibles d'être incarcérés, notamment dans les quartiers de maison d'arrêt, l'ensemble des établissements pénitentiaires (hors établissements particuliers comme les structures d'accompagnement vers la sortie²) sont conçus selon le référentiel de sûreté renforcée. La décision d'adopter ce dernier référentiel pour le centre pénitentiaire nord francilien a été prise par l'administration pénitentiaire.

Depuis l'annonce du projet au printemps 2021, l'objectif conjoint des ministères de la Justice (tutelle de l'APIJ) et du travail (tutelle de l'AFPA) est de réimplanter, sur site, ces plateaux techniques et ce, sans diminuer les capacités d'accueil et de formation du centre. Un travail partenarial a ainsi été engagé entre l'AFPA et l'APIJ afin de définir un scénario de coexistence des deux activités.

Ce travail a abouti en fin d'année 2022 avec la validation, par la direction de l'AFPA et de l'administration pénitentiaire, d'un scénario d'implantation du centre pénitentiaire et de relocalisation sur site des formations de l'AFPA impactées par le projet (voir annexe 1). Ce scénario tient compte des divers enjeux et contraintes du site, de l'AFPA et de l'administration pénitentiaire. Dans ce scénario, l'établissement pénitentiaire se situerait dans la partie sud-est du site d'étude, uniquement sur la commune de Bernes-sur-Oise. La réimplantation des formations de l'AFPA concernerait les communes de Bernes-sur-Oise et de Morangles. En effet, certaines formations impactées (directement ou indirectement) par le projet de centre pénitentiaire se situent en partie sur la commune de Morangles. Le scénario identifié réemploie, pour le compte de l'AFPA, tout ou partie de ces emprises qu'elle utilise

² Etablissement pour personnes détenues condamnées à une peine ou un reliquat de peine inférieur à 2 ans, afin de préparer leur réinsertion dans la société, dans le cadre d'une structure privilégiant la responsabilisation, l'autonomie des personnes détenues et la vie en collectivité.

déjà sur cette commune. De manière générale, il consiste à densifier le sud du site de l'AFPA.

4. QUESTIONS-REPOSES PAR THEMATIQUE

→ LA TYPOLOGIE DES DETENUS

Question : *Vous nous indiquez aujourd'hui que les profils des personnes qui seraient détenues dans l'établissement ne sont pas encore définis. Or, vous nous avez annoncé lors des réunions précédentes que l'établissement ne comporterait que des détenus courtes peines, de moins de 2 ans, et éventuellement quelques détenus avec des peines supérieures à 2 ans...*

Réponse DAP : Il n'y a pas de contradiction. En effet, lorsque nous indiquons que le profil exact des personnes qui seront détenues dans l'établissement n'est pas encore déterminé, nous voulons dire qu'il n'est pas encore possible de donner la typologie exacte de chaque quartier d'hébergement du projet. Nous pouvons vous réaffirmer que tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt (c'est-à-dire à destination de personnes en attente de jugement ou condamnées à de courtes peines, inférieures à 2 ans).

Question : *Pouvons-nous décider ou influencer sur les profils des personnes qui seront détenues dans l'établissement ?*

Réponse DAP : Les différents projets d'établissements pénitentiaires en cours de réalisation visent à répondre à des besoins de places de détention à l'échelle de chaque direction interrégionale des services pénitentiaires. La décision ne relève donc que de l'administration pénitentiaire et est prise au regard des besoins qui ont été ou seront identifiés. Comme indiqué précédemment, tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt, dans la mesure où la surpopulation carcérale (et notamment en Île-de-France) touche principalement les maisons d'arrêt.

→ NIVEAU DE SECURITE DE L'ETABLISSEMENT

Question : *Il me semble que lors de la dernière réunion publique vous nous aviez indiqué qu'il n'y aurait pas de miradors.*

Réponse DAP : Nous avons toujours indiqué que, si le niveau de sûreté de l'établissement n'était pas encore décidé, les établissements pénitentiaires en Île-de-France sont tous conçus selon le référentiel de sûreté renforcée, du fait de la diversité des publics de personnes détenues susceptibles d'y être incarcérés. Nous indiquions qu'il était donc probable qu'il en soit de même pour le projet de centre pénitentiaire nord francilien. Lors de la réunion publique du 9 janvier, il a été annoncé que l'établissement serait à sûreté renforcée, ce qui se traduit notamment par la présence de deux miradors, surveillant chacun deux côtés du mur d'enceinte.

Question : *J'avais cru comprendre que le degré de sécurité dépendait du profil des personnes détenues dans l'établissement. Vous nous aviez initialement indiqué qu'il*

n'y aurait pas de miradors. Cela signifie-t-il que les détenus présents dans l'établissement seront plus dangereux et condamnés à des peines plus longues ?

Réponse DAP : Il n'y a donc pas eu d'évolution dans la définition des profils des personnes détenues qu'accueillera l'établissement (qui, pour rappel, n'est pas définie de manière détaillée). Le niveau de sécurité d'un établissement dépend de l'anticipation des risques d'évasion et d'intrusion, liés à la population carcérale qu'hébergera l'établissement et non pas à la dangerosité du comportement des détenus qui s'y trouveront. Comme nous vous l'avons indiqué, la population carcérale en Île-de-France est composée d'un public très divers. Cette diversité est encore plus marquée dans les maisons d'arrêt qui hébergent, en plus de personnes condamnées à des peines de moins de 2 ans, des personnes prévenues, c'est-à-dire en attente de leur jugement, et ce quelles que soient les infractions qu'elles sont suspectées d'avoir commises.

→ LA GESTION DE LA SECURITE

Question : Des chemins de randonnée sont présents autour du site. Ces derniers resteront-ils accessibles ?

Réponse APIJ : Ces chemins, tout comme le chemin de Crouy, resteront accessibles au public afin de permettre la bonne poursuite des activités agricoles ou encore de promenade. Au cours de la concertation, certaines personnes nous ont fait part de leur souhait de sécuriser ces chemins. Nous sommes à l'écoute de toute proposition susceptible de répondre à ces deux attentes et espérons que l'atelier de ce soir permettra d'esquisser de premières solutions.

Question : La question de la sécurité des randonneurs reste entière dans la mesure où la sécurisation de ces chemins n'est pas du ressort de l'administration pénitentiaire, mais de celui de la gendarmerie. Or le site est situé au niveau de la frontière entre deux départements risquant de complexifier les questions de compétence.

Réponse DAP : La proximité d'un établissement avec une frontière administrative n'est pas spécifique à ce projet. Il s'agit d'appréhender la problématique induite de façon fluide et concertée avec les différents territoires concernés. Cette situation ne pose en générale pas de difficulté dans la mesure où les acteurs concernés s'organisent en amont de la livraison de l'établissement pour déterminer les différentes modalités d'intervention.

En général, un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement. Ces dispositions permettent une intervention plus rapide pour renforcer la sécurité autour des établissements.

Question : Quelle sont les mesures, en termes de communication auprès des populations, mises en place en cas d'évasion ?

Réponse DAP : Si elles sont parfois spectaculaires, les évasions restent des événements assez rares. Les établissements pénitentiaires sont par ailleurs conçus et,

le cas échéant, adaptés au cours de leur exploitation, afin de réduire autant que possible les risques d'évasion.

En cas d'évasion, les forces de l'ordre et le préfet en sont immédiatement informées afin d'initier sans délai la recherche de la personne évadée. Les actions de communication sont, le cas échéant, à leur initiative.

Par ailleurs, l'exemple relativement récent de l'évasion de Rédoine Faïd³ montre que la cavale d'un évadé ne se déroule pas nécessairement aux alentours de l'établissement. L'environnement immédiat d'un établissement n'est donc pas nécessairement impacté par une évasion.

→ LE CHOIX DU SITE DE BERNES-SUR-OISE COMME SITE PREFERENTIEL

Question : Pourquoi avez-vous choisi d'implanter l'établissement pénitentiaire à cet endroit ?

Réponse APIJ : Cinq autres sites ont été identifiés par les services départementaux de l'Etat et la Préfecture et ont fait l'objet d'une analyse, par l'APIJ, de la faisabilité d'implantation d'un établissement pénitentiaire. La comparaison des différents sites met en avant celui de Bernes-sur-Oise :

- Il appartient en totalité à l'État ;
- La parcelle mesure environ 16 ha et répond correctement aux enjeux de proximité vis-à-vis des partenaires de sécurité (notamment avec les gendarmeries de Beaumont et de Persan), de Justice (avec le tribunal judiciaire de Pontoise) et de santé (avec l'établissement hospitalier de Beaumont) ;
- Le site est bien desservi, par le réseau routier (avec la proximité de l'A16) et du fait de la proximité de la gare de Persan - Beaumont ;
- Le site étant déjà en grande partie urbanisé du fait de l'activité de l'AFPA. Le projet aurait un impact modéré sur les activités agricoles (prélèvement de l'ordre de 4 ha – bien moindre que sur d'autres sites) et vis-à-vis du milieu naturel (de l'ordre de 1,5 ha).
- Il est le site le plus éloigné des habitations les plus proches ; celles-ci étant situées à environ 1 km à vol d'oiseau. Il offre ainsi le meilleur compromis entre les impacts sur le milieu agricole, sur le milieu naturel et sur le milieu humain.
- La proximité du centre AFPA offre la possibilité de développer des synergies entre la mission de formation de l'AFPA et celle de réinsertion de l'administration pénitentiaire.

→ L'IMPACT PAYSAGER

Question : Quelle sera la hauteur des miradors ?

³ Le 1^{er} juillet 2018, le détenue Rédoine Faïd s'évade en hélicoptère Alouette du centre pénitentiaire du sud-francilien à Réau en Seine-et-Marne, aidé par trois complices cagoulés et armés.

Réponse DAP : La hauteur d'un mirador dépend du contexte de chaque projet. En effet, les miradors ont pour fonction de permettre la surveillance des deux côtés du mur d'enceinte et des abords de l'établissement afin de se prémunir des évasions et des intrusions. Un mirador doit donc être plus haut que le mur d'enceinte, et suffisamment haut pour pouvoir permettre l'observation jusqu'à l'extrémité du mur d'enceinte, mais sans être trop haut afin de limiter l'étendue de l'angle mort situé à son pied. En général, la plateforme d'un mirador se situe environ 9-10 mètres au-dessus du sol. En ajoutant la cabine d'observation, le toit d'un mirador est situé à environ 14 mètres au-dessus du sol.

Question : Les miradors sont-ils plus hauts que les bâtiments ?

Réponse DAP : Non. Les miradors devant permettre la surveillance des abords du mur d'enceinte, il n'est pas nécessaire qu'ils soient plus hauts que l'ensemble des bâtiments composant un établissement pénitentiaire.

Intervention : Nous ne voulons pas de mirador.

Réponse DAP : Les miradors répondent à un besoin de l'administration pénitentiaire afin de garantir les meilleures conditions de sûreté et de sécurité de l'établissement. Ils ne pourront donc pas être supprimés. Nous cherchons cependant, notamment au cours de cette phase de concertation préalable, et encore plus particulièrement au cours de l'atelier de ce soir, à améliorer l'intégration du projet dans son environnement en l'adaptant, autant que possible, aux besoins du territoire.

Question : Les miradors seront visibles de loin et les enfants du Mesnil-en-Thelle pourront les apercevoir en sortant de l'école. Comment allez-vous faire pour insérer ces miradors dans le paysage ?

Intervention : Nous résidons au Mesnil-en-Thelle et nous voyons déjà les bâtiments de l'AFPA depuis notre logement. Nous verrons donc nécessairement l'établissement pénitentiaire.

Réponse APIJ : Nous avons bien identifié les enjeux de co-visibilité que vous évoquez et les attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires afin d'assurer la meilleure insertion paysagère possible du projet au sein du territoire sans compromettre la sécurité de l'établissement pénitentiaire.

Ce point de vigilance sur les impacts paysagers du projet sera inscrit dans le cahier des charges qui sera soumis à la consultation des groupements d'entreprises candidats à la conception et à la réalisation du projet et sera ainsi un critère d'analyse des offres.

Les échanges qui se tiennent et les contributions émises lors de la concertation permettent de nourrir les suites de la construction du projet et, en particulier, ce cahier des charges. L'atelier de ce soir vise justement à recueillir vos points d'attention et vos propositions sur la thématique de l'insertion paysagère.

Intervention : Je suis membre de l'association environnementale l'Observateur Thellois, qui est adhérent au ROSO⁴. Nous avons des propositions concrètes à soumettre sur

⁴ Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

l'insertion paysagère du projet. Sur cette thématique, nous proposons d'adopter une réflexion et un traitement à l'échelle de l'ensemble du site de l'AFPA. Notre proposition⁵ constituerait, en lien avec la profession agricole, à prolonger vers le Sud-Est le petit boisement existant situé entre le Mesnil-en-Thelle et Morangles.

Réponse APIJ : Nous vous proposons de passer à la phase d'atelier afin d'échanger sur vos propositions.

5. ATELIER THEMATIQUE

Le temps de réflexion collective s'est organisé autour de 3 tables de travail, chacune comptant 4 à 5 participants. Ceux-ci avaient à leur disposition :

- Des grilles de contribution thématiques,
- Une carte présentant le site d'implantation potentiel de l'établissement pénitentiaire ainsi que les emprises potentielles du réagencement des plateaux de l'AFPA,
- Une carte situant le site d'étude par rapport aux zones urbanisées les plus proches,
- Une carte représentant les lignes de transport en commun passant à proximité du site,
- Un schéma type de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire,
- Des visuels extérieurs d'établissements pénitentiaires récents,
- Des simulations d'insertion paysagère de bâtiments fictifs sur la parcelle vues depuis quelques communes situées à proximité du site,
- Des photos montrant les vues sur le site depuis les communes situées à proximité du site.

Les travaux de groupe se sont organisés autour de 4 thématiques :

1. Les accès vers et autour du site
2. L'insertion paysagère et architecturale
3. La gestion des nuisances
4. Le déroulement de la phase chantier

Les participants ont retranscrit leurs réflexions sur les grilles de contributions et sur les supports cartographiques (cf. annexe n°2). Le tableau ci-dessous rassemble les contributions apportées sur chaque grille et retranscrit, dans la mesure du possible, les annotations apportées aux cartes.

⁵ Cette contribution, telle que présentée lors de l'atelier du 31 janvier, est disponible en annexe n°3.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS SUR GRILLE

THÉMATIQUE	CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>LES ACCES VERS ET AUTOUR DU SITE</p>	<p>Votre expertise d'usager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de transport actuellement (1) - Les routes sont déjà engorgées - Les routes ne sont pas faites pour une maison d'arrêt - Saturation de la RD301 / RD924 (port de Bruyères-sur-Oise) - Accès depuis l'A16 (hauteur de Chambly) - Sécurité du périmètre foncier de la maison d'arrêt (2) - Circulation (camions vers port de Bruyères, voitures) - Départementale sur Mesnil - Chemin de Crouy défoncé et pas large ni sécurisé pour les circulations douces - Transport des futurs visiteurs - Routes à 2 voies seront bouchonnées - Problème avec les chemins de randonnée, dont certains sont inscrits au PDIPR [Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée] (3) 	<p>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Navettes financées par l'État (La gare → Maison d'arrêt). Itinéraire d'accès (depuis la gare) obligatoire, hors Bernes-sur-Oise → ligne dédiée (1) - Passage en 4 voies - Entretien des routes, rétrocession des voiries [partie Sud du chemin de Crouy] <i>ad vitam aeternam</i> - Voies douces - Grillage électrifié (2) - Développement transports en commun (Persan → site) (quid du financement ?) - Refaire le pont des Aubins pour passage des camions de plus de 12 tonnes - Refaire / Élargir le chemin du Crouy + piste cyclable + piétons + double sens de circulation - Départ de ligne de la gare de Persan directement à la prison (ligne appropriée pas régulière)

		<ul style="list-style-type: none"> - Élargir la route à 4 voies pour désengorger [la RD4 ?] - Conserver et sécuriser les chemins de randonnées existants (3)
<p>L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE</p>	<p>Votre expertise d'usager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas détériorer l'environnement paysager (1) - Abattage d'arbres (2) - Insertion des bâtiments d'incarcération (cellules) (3) - Visibilité du mur d'enceinte (4) - Déterioration des espaces (5) - Nuisances visuelles : Δ école à Mesnil - Mesnil : chemin du tour de ville → vue sur AFPA ++ (6) - Ne pas oublier les problèmes de co-visibilités avec Bruyères-sur-Oise, Boran, PNR [Parc naturel régional] - Boran et Bruyères : nuisances visuelles (halo de lumière) (7) - Mirador → 12,5 m au toit (8) - Hauteur des bâtiments (4 étages + toiture) = 18 à 20 m (9) - Pollution avec les éclairages (luminescence) (10) 	<p>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Murs végétalisés → pas possible pour des raisons de sécurité - Bâtiments de 3 étages maximum (1) - Pas d'extension ultérieure - Replantation : 1 arbre = 10 replantés (2) - Placer au centre du périmètre du site, pas sur un côté → évite le jet de colis et autres (3) - Type de grillage d'encerclement du site → sécurité / vue - Mettre des plantations [à proximité du Mesnil-en-Thelle] - Planter des haies hautes « brise-vue » [entre le site et les communes du Mesnil-en-Thelle et de Morangles] - Végétaliser les chemins de randonnées existants - Arboriser largement le tour de cette enceinte (4) :

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arboriser la bordure Sud-Est (arbres ou [?]) ▪ Créer un espace boisé (EBC) le long de la bordure Ouest jusqu'au Nord du site de l'AFPA - Protection de la faune et de la flore existante (5) - Végétalisation pour réduire les nuisances visuelles et sonores - Plantation d'un petit bois avec un mélange d'essences à mi-chemin entre l'AFPA et le Mesnil (6) - Rideau de tiges hautes / arbres (7) - Si les R+4 sont réduits à R+2 + Utiliser des caméras → Réduire également [la taille des miradors] (8) - Réduire les R+4 en R+2 ou R+3 maxi (9) - Donc éteindre → La direction des éclairages vers les villes (10)
<p>LA GESTION DES NUISANCES</p>	<p>Votre expertise d'usager</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bruit (1) - Public visiteur (2) - Aéromodélisme : problème radio (3) - Bruits : détenus entre eux (4) + avec extérieur (5) 	<p>Les nuisances pourraient être minimisées si ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des fenêtres vers l'intérieur (1) - Quelle surveillance = contrôles inopinés ; augmentation des tournées terrain par les forces de l'ordre (2) - Réduire le signal + Balises non obligatoire (3)

		<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les fenêtres devraient être tournées vers l'intérieur afin de réduire au maximum les nuisances sonores - Réduction des contacts entre eux (4) - Risque de parloirs sauvages (fenêtres vers l'intérieur) (5)
<p>LE DÉROULEMENT DE LA PHASE CHANTIER</p>	<p>Votre expertise d'usager</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site ayant vécu la guerre → ancienne base armée (1) - Surveillance des travaux (2) - Départementales RD924 / RD4 / RD1001 déjà saturées - Accès pour les employés - Structure pour repos des employés / restauration - Défilé de véhicules de chantier (3) - Détérioration des routes et des abords (4) - Encombrement des circulations des habitants durant la phase chantier (5) - Propreté des routes à maintenir (6) - Bruit des chantiers en fonction du vent (7) - Que va être fait pour les chemins de VTT et piétonniers ? (8) 	<p>Lors de la phase travaux, il ne faudrait pas que ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de sol (1) - Délégation des habitants des communes voisines = Droit de regard (2) - Horaires d'arrivées et de départ à voir (3) - Faire un constat des lieux avant travaux pour remise en état (4) - Créer un passage pour les camions - Route déjà surchargée en temps normal → Créer un passage pour les camions (5) - Régulièrement, passage de la balayeuse (6) - Travail le weekend à supprimer pour la tranquillité des habitants (7) - Maintenir cette circulation douce existante. Voire en créer d'autres, « y compris pour les piétons » (8) - Réaliser rapidement les études idoines - Prévoir une structure pour le repos des employés

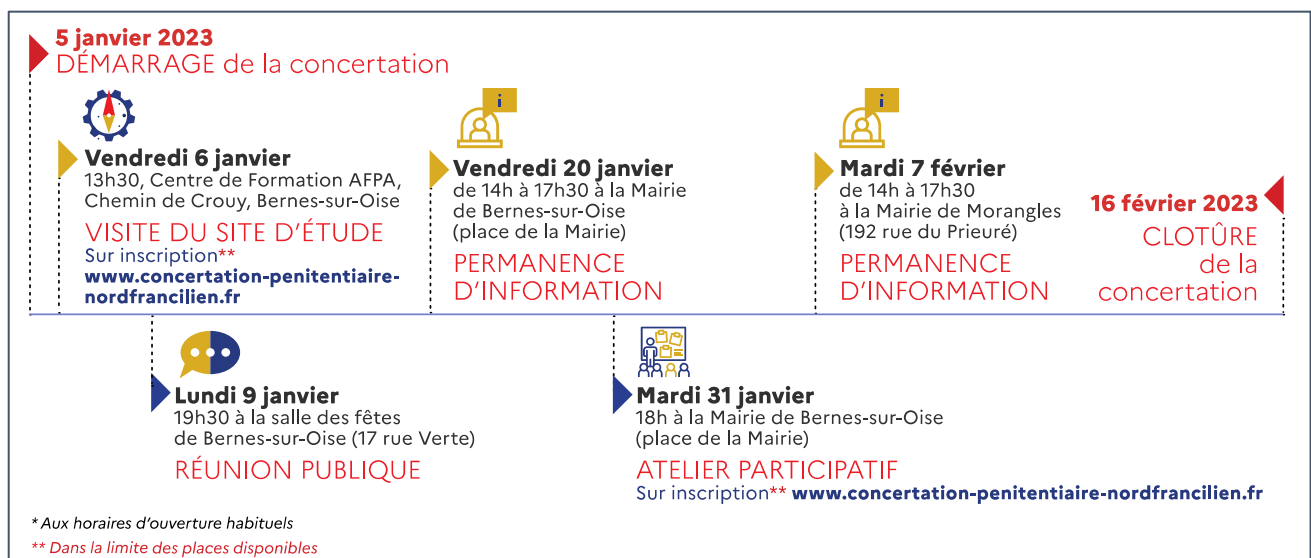
<p>AUTRES THÉMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questions sur l'assainissement et la production de l'eau (1) - Quid de l'hôpital (fermeture) / désertification médicale ? - Quid du développement commerciale ? - Quid l'hébergement ? - Indemnisation des agriculteurs ? - Un site SEVESO est en projet [entre le site SNCF de Chambly et le carrefour des Quatre chemins] 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes rapides à réaliser (1) - Sécuriser cette zone [le site AFPA et ses abords immédiats] par une présence permanente des forces de l'ordre
-------------------------------	--	--

6. RAPPELS DES INFORMATIONS UTILES

- Site internet de la concertation :

www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr

- Rappel du calendrier de la concertation :



7. ANNEXES

ANNEXE 1. CARTE DU SITE PROJETÉ



ANNEXE 2. GRILLES DES CONTRIBUTIONS COMPLÉTÉES ET CARTES ANNOTÉES

THÈME N°1 : LES ACCÈS VERS ET AUTOUR DU SITE

THÈME N°1 : LES ACCÈS VERS ET AUTOUR DU SITE (transports en commun, trafics routiers, mobilités douces, élargissement du chemin du Crouy, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager ...</p> <p>Il n'y a pas de Transport actuellement les Routes sont déjà engorgées</p> <p>Les Routes ne sont pas faite pour un MA.</p> <p>Saturation de la D301 / D924 (Pont de Bruyères/6)</p> <p>Accès depuis l'A16 (hautain de Chamblay)</p> <p>Sécurité du périmètre foucaier de la MA</p>	<p>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait que...</p> <p>Navettes financées par l'état (La Gare → MA)</p> <p>Passage en 4 Voies</p> <p>Entretien des Routes, retroncession des Voies AD VITAM ETERNAM</p> <p>Voies Douces</p> <p>Itinéraire d'accès (depuis la gare) obligatoire hors Bernes Stoise ↳ ligne dédiée</p> <p>↳ <u>quillage électrifié</u></p>

TABLE
N° 2

THÈME N°1 : LES ACCÈS VERS ET AUTOUR DU SITE (transports en commun, trafics routiers, mobilités douces, élargissement du chemin du Crouy, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulation (camions vers pont de Bouyères, voir canal) - Départementale son (les mil) - Chemin du Crouy défoncé et pas large en sécurité pour les circulations douces 	<p>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait que...</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement transport en commun (passant -> site) (Quid de financement) - refaire le pont des Aubiers pour passage des camions de \varnothing de 12t. • affaire / élargir le chemin de Crouy (+ piste cyclable + piétons + double sens de circulation)

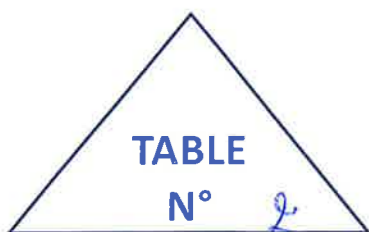
THÈME N°1 : LES ACCÈS VERS ET AUTOUR DU SITE (transports en commun, trafics routiers, mobilités douces, élargissement du chemin du Crouy, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'utilisateur ...</p> <ul style="list-style-type: none">- Transports des visiteurs futurs- Routes à 4 voies devant bouchonnées	<p>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait que...</p> <ul style="list-style-type: none">- départ - de ligne de la gare de persan directement à la prison (ligne appropriée par régulière)- élargir la route à 4 voies, pour désengorger.

THÈME N°2 : L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

THÈME N°2 : L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager ...</p> <p>Ne pas détériorer l'environnement paysager</p> <p>Abattage d'arbres</p> <p>Insertion des bâtiments d'incarcération (cellules)</p>	<p>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si...</p> <ul style="list-style-type: none"> - murs végétalisés → pas possible pour des raisons de sécurité → Bâtiment ≤ <u>3 étages MAXIMUM</u> PAS D'EXTENSION ULTÉRIEURE → replantation 1 arbre = 10 replantés → placé au centre du périmètre du site, pas sur 1 côté → éviter le jet de colis & autres - type de grillage d'encadrement du site ↳ <u>sécurité</u> / vue



THÈME N°2 : L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'utilisateur ...</p> <p><i>Il y a un chemin bordé d'arbres qui mène à l'entrée</i></p>	<p>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si...</p>

THÈME N°2 : L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'utilisateur ...</p> <ul style="list-style-type: none"> → Problème avec les chemins de randonnée → Visibilité de l'axe d'encinte → détérioration des espaces. 	<p>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver, végétaliser et sécuriser les chemins de randonnée existants. - Arboriser l'arcement le long de cette encinte. - Protection de la faune et la flore existante.

THÈME N°3 : LA GESTION DES NUISANCES

THÈME N°3 : LA GESTION DES NUISANCES (visuelles, sonores, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager...</p> <ul style="list-style-type: none">- BRUIT- public visiteurs	<p>Les nuisances pourraient être minimisées si ...</p> <ul style="list-style-type: none">- orientation des fenêtres vers l'intérieur- > quelle surveillance = contrôles inopinés ; augmentation des tournées terrain par les forces de l'ordre

THÈME N°3 : LA GESTION DES NUISANCES (visuelles, sonores, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'utilisateur...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visuelles : école à Fosmil • Fosmil : chemin du tour de ville \Rightarrow voir son Appa ++ \rightarrow • Baran & Bouyères : nuisances visuelles (chalo de Amiens) \rightarrow • <u>Atmosphère</u> problème radio \rightarrow 	<p>Les nuisances pourraient être minimisées si ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rideau de ligne haute / arbres - Végétalisation pour réduire les nuisances visuelles et sonores. \rightarrow mi-chemin entre Alta & Fosmil \Rightarrow plantation d'un petit bois avec un mélange d'essence. (cf dossier préparé par Fosmil.) \rightarrow Rideau d'arbres \rightarrow Redonne le signal \oplus balise non obligatoire.

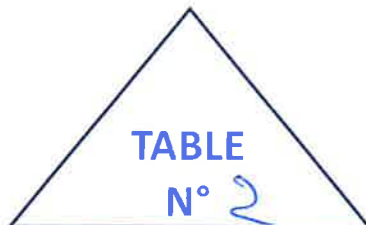
THÈME N°3 : LA GESTION DES NUISANCES (visuelles, sonores, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager...</p> <ul style="list-style-type: none"> → Miroir... ⇒ 12,50m au toit. → hauteur des bâtiments (4 étages + toitures) = 18m → Pollution avec les éclairages (luminescence) → bruits = détenus entre eux ↳ ↓ avec exterieurs 	<p>Les nuisances pourraient être minimisées si ...</p> <ul style="list-style-type: none"> → (si les R⁴ sont réduits à R+2 - réduire également (utiliser également des caméras -) ⇒ Réduire les R⁴ en R⁺² ou R⁺³ mais donc étendre → la direction des éclairage vers les cellules ⇒ Réduction des contacts entre eux ⇒ Risque de partouze sauvage (fenêtre vers l'intérieur)

THÈME N°4 : LE DÉROULEMENT DE LA PHASE CHANTIER

THÈME N°4 : LE DÉROULEMENT DE LA PHASE CHANTIER (circulation, bruit, propreté, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager ...</p> <ul style="list-style-type: none">- Site ayant vécu la guerre ↳ ancienne base armée- surveillance des travaux	<p>Lors de la phase travaux, il ne faudrait pas que...</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ ETUDE DE SOL→ délégation des habitants des communes voisines = DROIT DE RETARD.



THÈME N°4 : LE DÉROULEMENT DE LA PHASE CHANTIER (circulation, bruit, propreté, etc.)

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'usager ...</p> <p>Départementale D 924 / D 4 / D 1001 déjà saturées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès pour les employés - Structures pour repas des employés / restauration - Accès aux soins - Bout - <u>Bout</u>: toutes les permis de devraient être tournés vers l'implantation afin de réduire au maximum les nuisances sonores - indemnisation des agriculteurs? 	<p>Lors de la phase travaux, il ne faudrait pas que...</p>

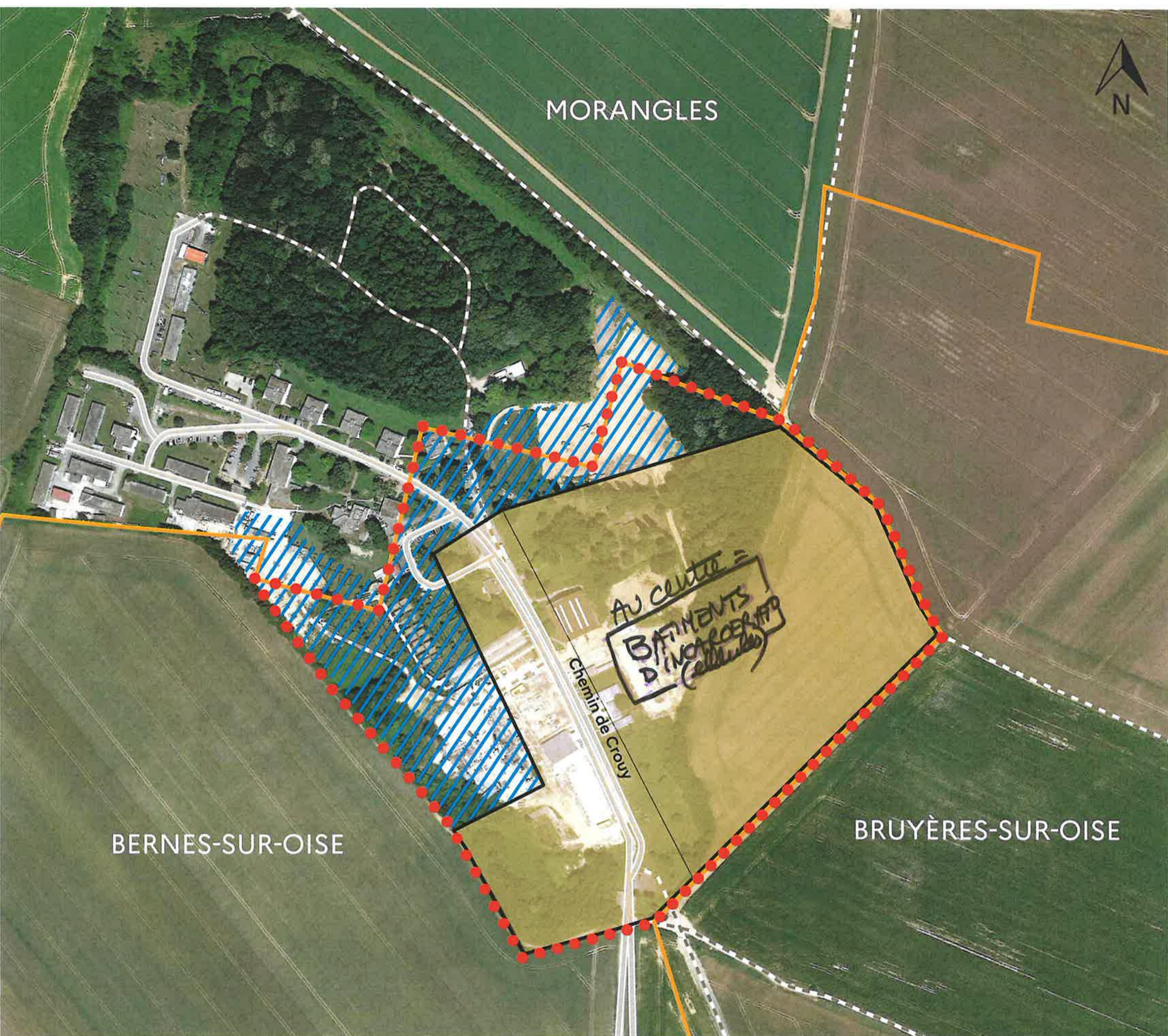
Questions: quid de l'hôpital / description médicale (personnelle)

- quid du développement commercial
- quid hébergement
- ~~Napier~~


THÈME N°4 : LE DÉROULEMENT DE LA PHASE CHANTIER (circulation, bruit, propreté, etc.)


CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise d'utilisateur ...</p> <ul style="list-style-type: none"> → déficits de véhicules de chantiers → détérioration des routes et abords → Encombrement des circulations des habitants pendant la phase chantier - - Propreté des routes à maintenir .. - bruit des chantiers en fonction du vent. → que soit et etc fait pour les chemins de VTT et piétons → questions sur l'assainissement et production d'eau 	<p>Lors de la phase travaux, il ne faudrait pas que...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires d'arrivées et départs à voir. → faire un constat des lieux avant travaux pour remise en état. → Route déjà surchargée en temps normale créer un passage pour les camions → Régulièrement passage de la balayeuse → travail du week-end à supprimer pour la tranquillité des habitants → Maintenir cette circulation douce existante, voir en créer d'autres "y compris pour les piétons" études rapides à réaliser

CARTES ANNOTÉES



●●●● Périmètre du site d'étude

 Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte

 Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA

 Limite communes

 Routes

 Chemins

Ne pas agrandir la prison

Table ①



// haies hautes "boise-vue"

Zones urbanisées

Périmètre du site d'étude

..... Limite départements

Aéroport

maître des plantations

CHEMIN DE CROUY

Si on installe cette zone par une présence permanente des forces de l'ordre.

AÉRODROME DE PERSAN-BEAUMONT

LE-MESNIL-EN-THELLE

MORANGLES

BERNES-SUR-OISE

Val-d'Oise

Oise

Site SEVECO EDU. PROJET

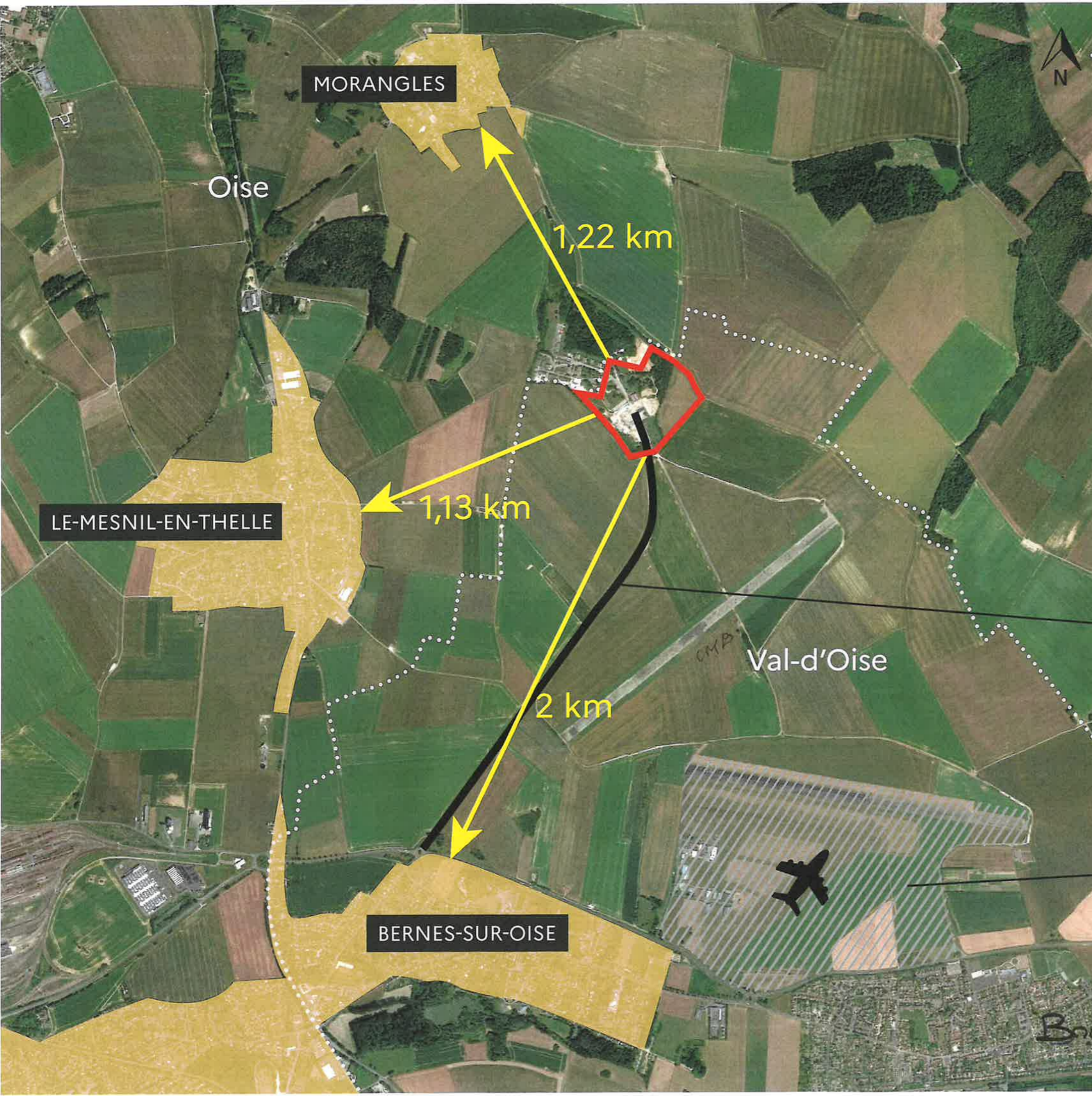
1,22 km

1,13 km

2 km



Table 2



MORANGLES

Oise

1,22 km

LE-MESNIL-EN-THELLE

1,13 km

Val-d'Oise

2 km

BERNES-SUR-OISE

- Zones urbanisées
- Périmètre du site d'étude
- Limite départements
- Aéroport

CHEMIN DE CROUY

AÉRODROME DE PERSAN-BEAUMONT

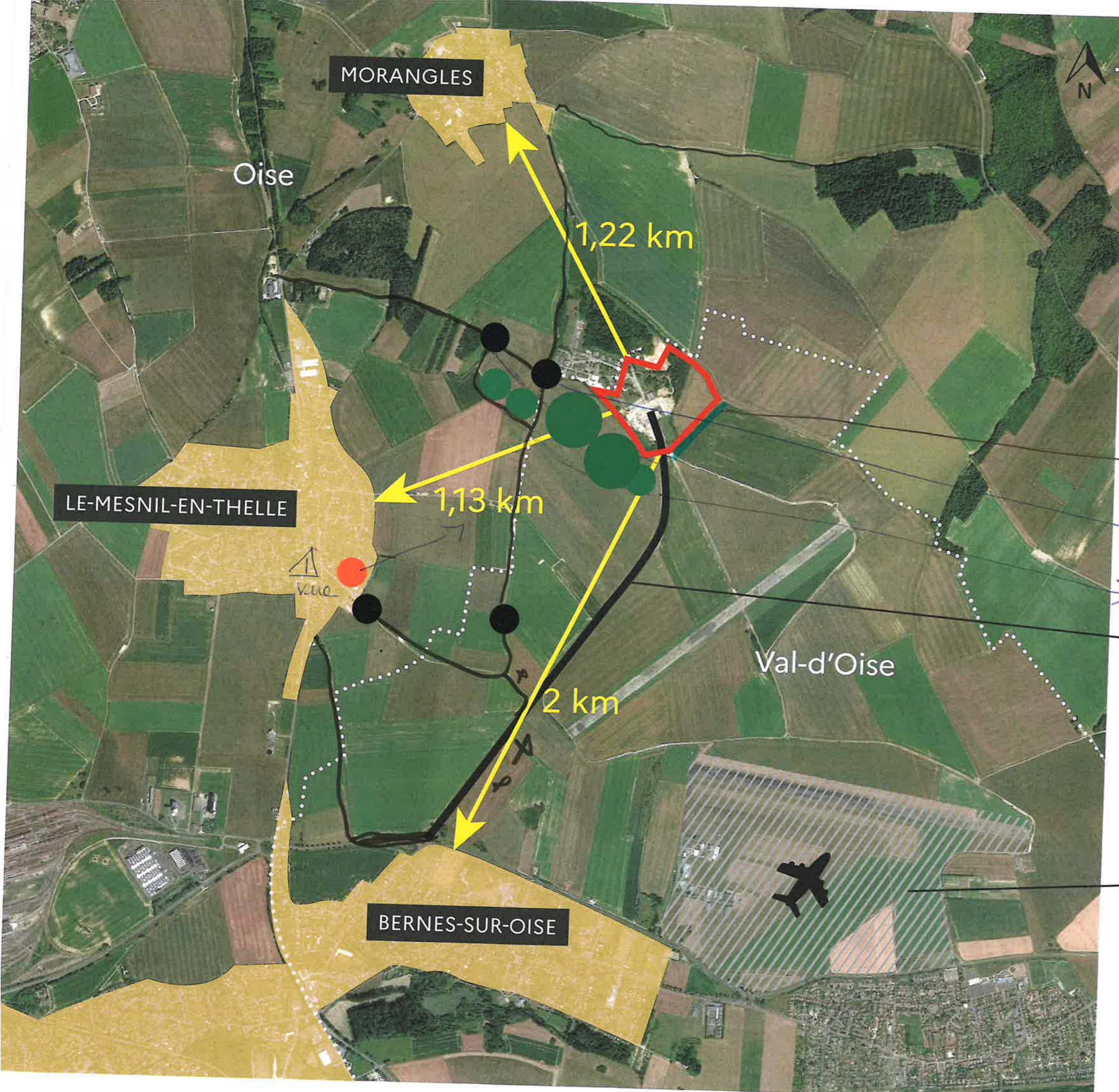
Ne pas oublier les problèmes de visibilité avec:

- Bouygen Sur Oise
- Bonan
- PNR.

Bonan

Bouygen sur Oise

Table 3



-  Zones urbanisées
-  Périmètre du site d'étude
-  Limite départements
-  Aéroport

→ Arbres cette partie bleue.
(allées ou aulies)

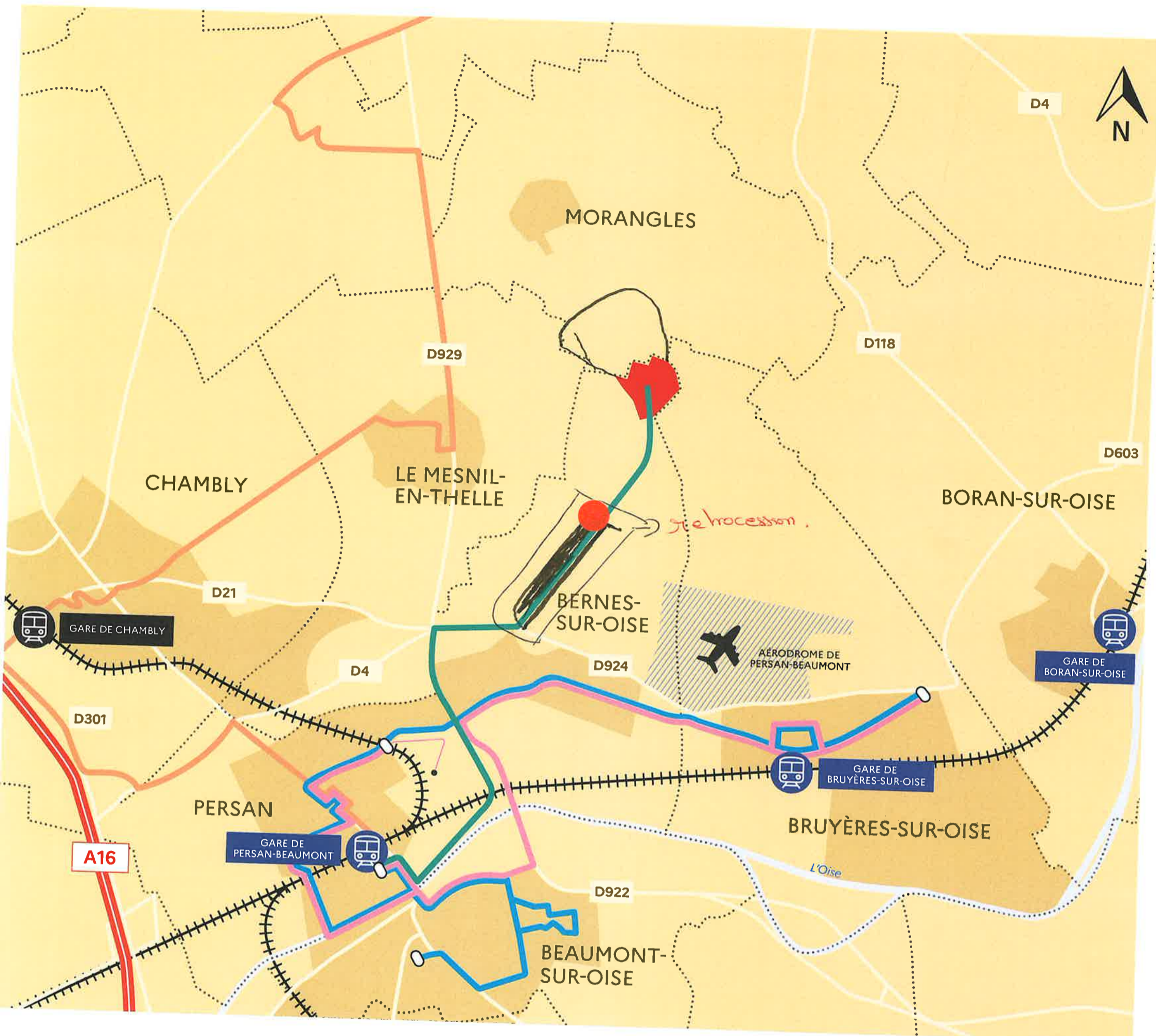
→ EBC
espace boisé
CHEMIN DE CROUX

chemin de randonnée
"chemin des enfants"

Interdit au PDIPR
Panda Cassi : 400 pers.
VTT de nuit + samedi

↳ itinéraire piétons + vélos

AÉRODROME DE
PERSAN-BEAUMONT



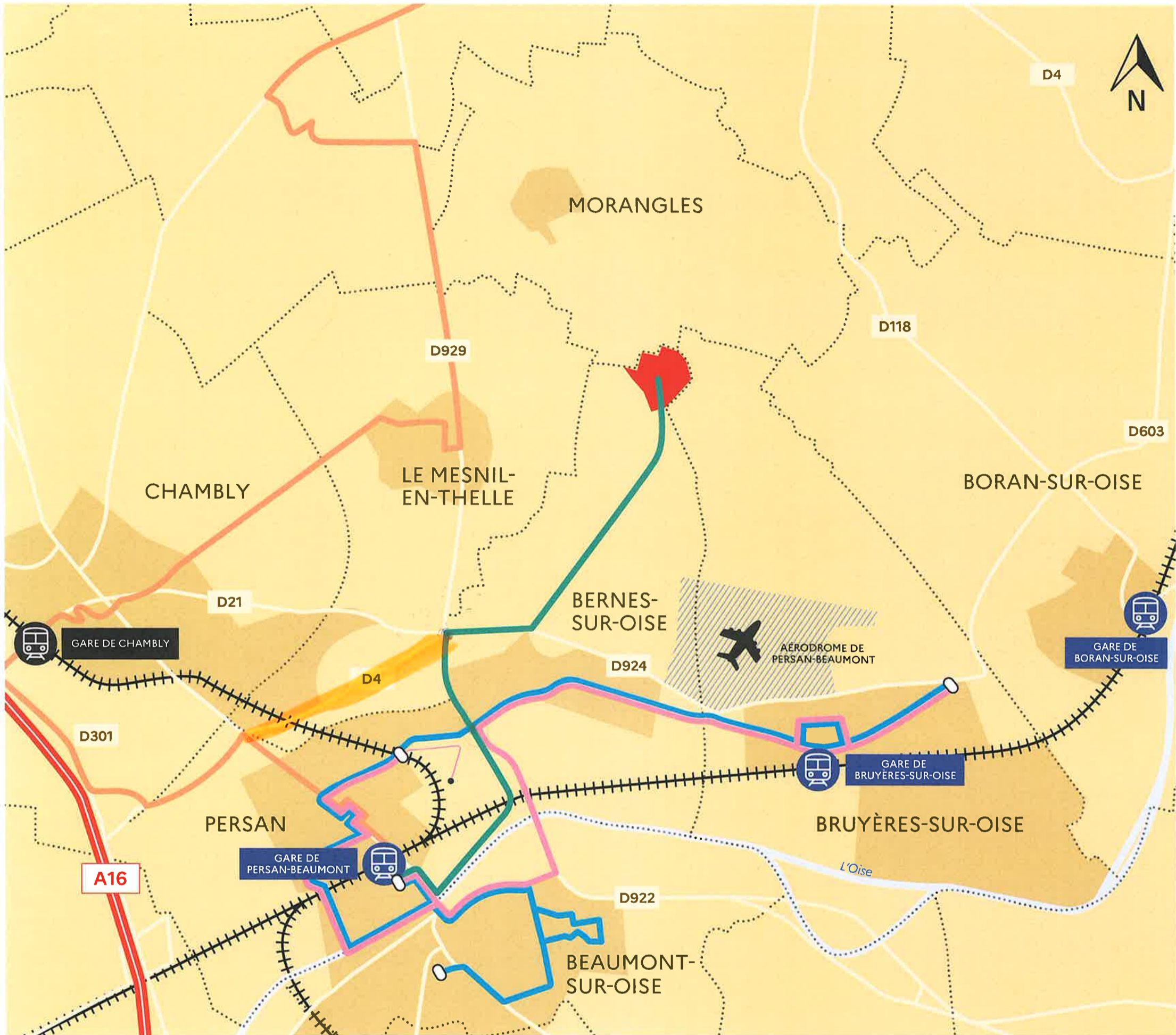
- Site d'étude
- Limites communales
- Routes départementales
- Autoroute
- H Voie ferrée et gares **Ligne H**
- H Voie ferrée et gare **TER**

- Zones urbanisées
- Aéroport

Lignes de bus

- A Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise
ZAE Chemon Vert - Persan
- Dim Mairie - Beaumont-sur-Oise
Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise
- F Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise
ZAE Chemon Vert - Persan
- 1 Ligne Interurbaine Ercuis - Persan

1180 m



1180 m



Site d'étude



Limites communales



Routes départementales



Autoroute



Voie ferrée et gares Ligne H



Voie ferrée et gare TER



Zones urbanisées



Aéroport

Lignes de bus



Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise
ZAE Chemon Vert - Persan



Mairie - Beaumont-sur-Oise
Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise

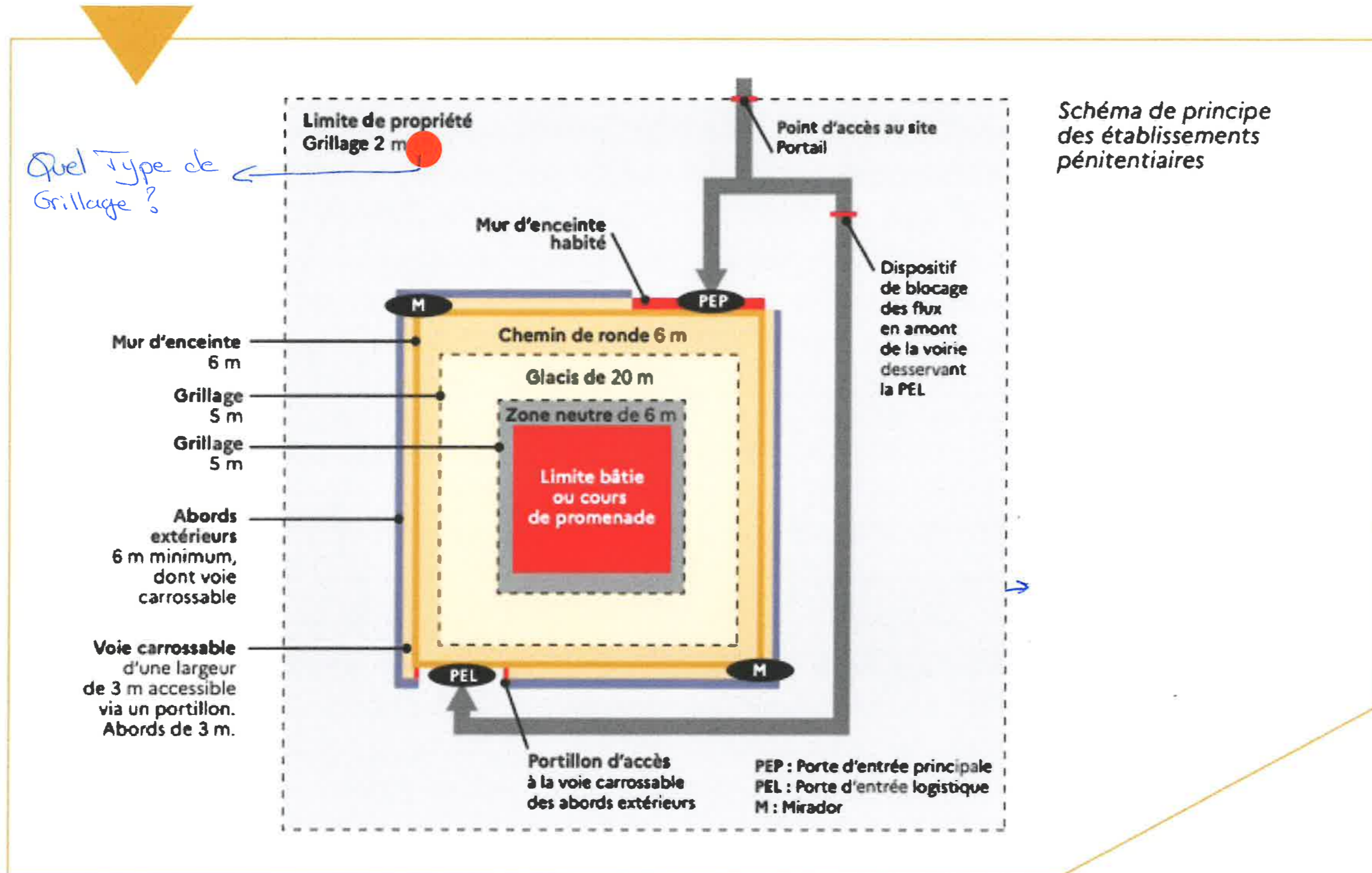


Rue de Boran - Bruyère-sur-Oise
ZAE Chemon Vert - Persan



Ligne Interurbaine Ercuis - Persan

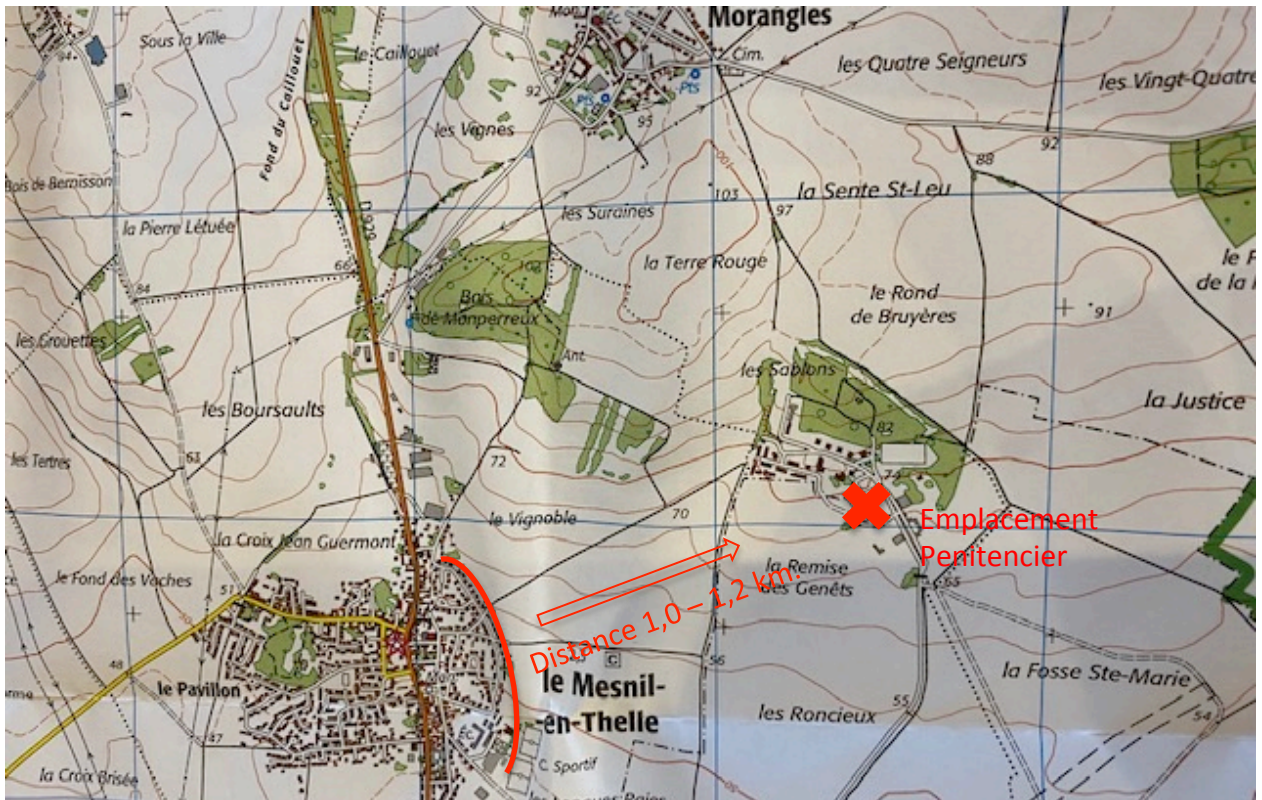
Schéma type de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire



**ANNEXE 3. CONTRIBUTION DE L'OBSERVATEUR THELLOIS – INSERTION PAYSAGERE
VIS-A-VIS DU MESNIL-EN-THELLE**

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PENITENCIER BERNES SUR OISE

La commune de Mesnil en Thelle est impactée par le projet d'implantation d'un pénitencier à Bernes sur Oise.
Cette proposition (draft) a pour objectif de traiter essentiellement de l'impact visuel depuis la limite Est de la ville.



La limite Est a une vue directe sur la future prison



Vue depuis le chemin du Tour de Ville de Mesnil en Thelle

Les enjeux pour la commune de Mesnil en Thelle

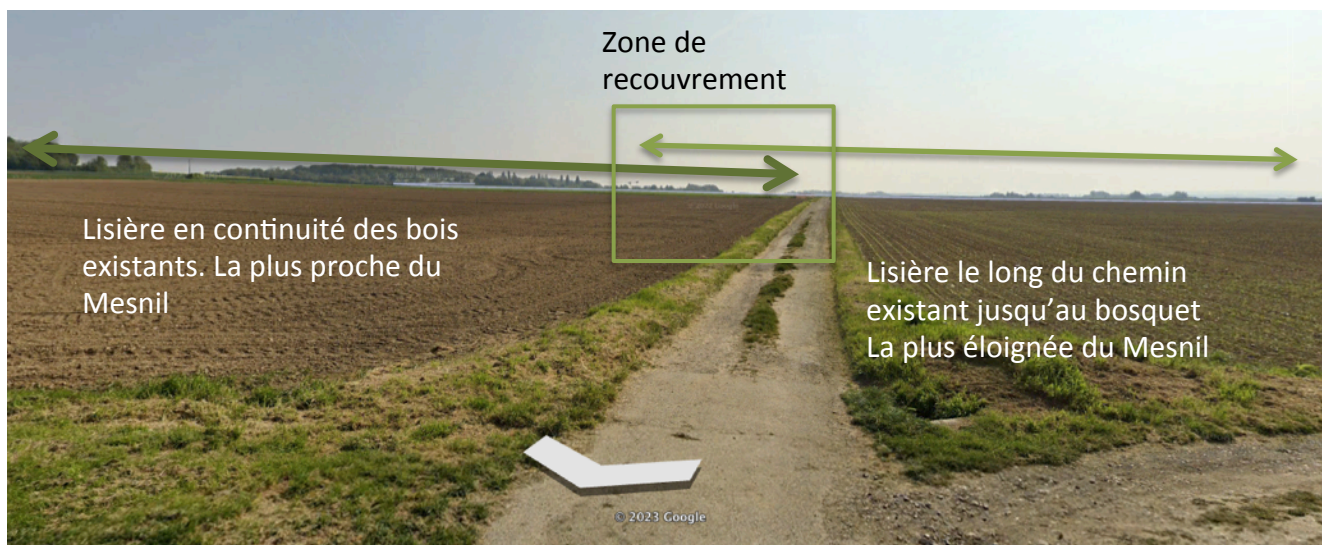
- Les nuisances visuelles et lumineuses liées à la future prison.
- La vue directe sur les bâtiments de la prison et par extension les nouveaux bâtiments de l'AFAP
- Les nuisances pendant les travaux.
- **La conservation d'une étendue agricole** depuis le tour de ville

La proposition suivante s'appuie sur :

- L'intégration paysagère naturelle d'une occultation des futurs bâtiments
- Le respect des limites des parcelles agricoles
- Une reconstitution d'une lisière arbustive et arborée



Principe d'intégration paysagère. Prolonger les zones boisées en 2 rangées pour intégrer les contraintes agricoles



Principe d'intégration paysagère2 lisières d'environ 10-12 m de large , décalées avec une zone de recouvrement